

représenter les citoyens de la circonscription de Churchill aussi bien que lui.

Ma circonscription est une des plus étendues, sinon la plus étendue au Canada. Les problèmes que suscitent la représentation d'une circonscription de cette taille sont de grande envergure. Monsieur l'Orateur, comme vous l'admettez sans doute, c'est un privilège que de représenter des gens dont le gagne-pain varie de la culture du sol à l'engagement dans la technologie spatiale la plus avancée.

Les gens de Churchill, bien entendu, sont aux prises avec les mêmes difficultés que les autres Canadiens, surtout avec le chômage et avec l'inflation. Cela les touche particulièrement dans la région septentrionale de la province du Manitoba où les frais de transport accroissent considérablement les projets de la construction et même de la nourriture quotidienne. Le budget à l'étude apportera bien peu de soulagement aux gens qui habitent le Nord. Au cours du présent débat, notre parti a proposé une foule de choses qui amélioreraient grandement le sort de tous les Canadiens. J'aurais espéré que tous les partis à la Chambre auraient adopté nos propositions. Je m'étonne cependant de l'attitude du chef du NPD (M. Lewis). C'est lui-même qui, au cours du débat sur l'adresse en réponse au discours du trône, a réclamé davantage dans le domaine du logement. Il dit maintenant que la proposition des conservateurs visant à supprimer la taxe de vente sur les matériaux de construction serait la plus belle occasion de duper les lotisseurs canadiens.

Bien sûr, nous sommes habitués maintenant au langage outrancier du député de York-Sud, de sorte que ses propos enflammés ne nous choquent plus. Cependant, on peut remarquer avec intérêt jusqu'où il va pour éviter d'appuyer une proposition conservatrice, quels qu'en soient les mérites. Pour empêcher ces escrocs de promoteurs de profiter de cette manne, dit-il, il rembourserait à l'acheteur d'une maison la taxe sur les matériaux qui ont servi à construire cette maison. Quand il a dit cela, j'ai remarqué que même les enfants ont ri dans la tribune parlementaire. Ce ne serait pas seulement un cauchemar bureaucratique, comme l'a dit le député de Don Valley (M. Gillies), mais il serait si difficile d'appliquer cette solution que le revenu épargné servirait en grande partie aux frais administratifs et que l'opération ne servirait strictement à rien.

Si les conditions étaient telles—et la théorie et l'expérience indiquent qu'elles ne le sont pas—que le promoteur ne transmette pas la réduction de taxe à l'acheteur, la proposition du NPD ne changerait pas un iota. Rien dans cette proposition n'empêche le promoteur de hausser suffisamment le prix d'une maison pour neutraliser l'abattement que l'acheteur recevrait. La position du député de York-Sud a cela d'inconfortable qu'il ne peut guère s'opposer, par exemple, à l'abolition de la taxe de vente sur les matériaux de construction qui réduirait le coût des maisons, activerait la construction et créerait des emplois. En même temps, toutefois, vu qu'il s'agit d'une proposition conservatrice, il ne peut pas l'appuyer. Aussi se trouve-t-il dans une impasse et dans ses manœuvres pour s'en sortir il devient ridicule.

La même situation se présente à propos des taxes de vente. Des enquêtes révèlent que les gens à revenus modestes dépensent une plus grande partie de leur revenu en taxes de vente que ne le font les groupes plus à l'aise. Mais le député de York-Sud ne peut appuyer notre proposition visant à éliminer la taxe de vente sur tous les vêtements parce que cela voudrait dire éliminer aussi cette taxe sur les vêtements des gens plus en moyen. Il est

Le budget—M. Taylor

difficile de décider si nous devons prendre en pitié les députés du NPD ou fulminer contre eux. La crainte qu'ils ont de faire face à l'électorat se comprend. Il est irritant, cependant, de les voir simuler ici de la satisfaction à l'endroit du dernier budget.

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre. Je regrette d'interrompre le député. Je le remercie ainsi que les cinq autres députés qui ont participé au débat au cours des 55 dernières minutes.

Comme il est 5 h 45, il est de mon devoir, en conformité de l'article 60(7) du Règlement, d'interrompre les délibérations et de mettre aux voix, sur-le-champ, l'amendement dont la Chambre est saisie. Le vote porte sur la motion principale. Plaît-il à la Chambre d'adopter ladite motion? Que tous ceux qui sont pour veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

M. l'Orateur adjoint: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

M. l'Orateur adjoint: A mon avis, les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

M. l'Orateur adjoint: Faites venir les députés.

(La motion de M. Turner (Ottawa-Carleton), mise aux voix, est adoptée.)

• (1750)

(Vote n° 13)

POUR

Messieurs

Allard	Demers	Isabelle
Allmand	Dionne	Jamieson
Andras	Douglas	Jerome
Barnett	Drury	Knight
Basford	Dubé	Knowles
Beaudoin	Dupont	(Winnipeg-
Béchar	Dupras	Nord-Centre)
Bégin (M ^{11e})	Duquet	Lachance
Benjamin	Ethier	Laflamme
Blackburn	Faulkner	Lajoie
Blais	Firth	Lalonde
Blaker	Fleming	Lambert
Blouin	Fortin	(Bellechasse)
Boisvert	Foster	Lang
Boulanger	Fox	Langlois
Breau	Gauthier	Laniel
Brewin	(Ottawa-Est)	Laprise
Broadbent	Gendron	La Salle
Buchanan	Gilbert	Leblanc
Caccia	Gillespie	(Laurier)
Campbell	Gleave	LeBlanc
Caouette	Godin	(Westmorland-
(Charlevoix)	Goyer	Kent)
Caron	Gray	Lefebvre
Chrétien	Guay	Leggatt
Clermont	(Saint-Boniface)	Lessard
Comtois	Guay (Lévis)	Lewis
Corbin	Guilbault	L'Heureux
Corriveau	Haidasz	Loiselle
Côté	Harding	MacDonald
Cullen	Harney	(Cardigan)
Cyr	Herbert	Macdonald
Danson	Hopkins	(Rosedale)
Davis	Howard	MacEachen
De Bané	Hymmen	MacGuigan